

n°2774

3 mars 2006

EPR

## Fin du débat public sur le projet Flamanville 3

**Le débat public sur le projet de construction d'une centrale nucléaire tête de série EPR, Flamanville 3, s'est déroulé du 19 octobre 2005 au 18 février 2006. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a maintenant deux mois pour publier son bilan, puis EDF prendra sa décision quant à la réalisation effective de son projet.**

L'objectif de ce débat était de susciter l'échange entre EDF, les différents acteurs « pour ou contre » et le public, sur l'intérêt et l'opportunité du projet Flamanville 3. Les débats ont principalement porté sur : l'accès aux informations sur un projet nucléaire (secret industriel et commercial, secret défense) ; la maîtrise de la demande d'énergie et les énergies renouvelables ; la maîtrise des risques environnementaux et sanitaires ; la maîtrise technique et financière de la construction et de la déconstruction des installations nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs sur le long terme ; les performances techniques et environnementales du réacteur EPR ; les modalités de gestion de la durée de vie des centrales nucléaires.

Selon la CPDP\*, deux difficultés ont toutefois perturbé le déroulement du débat : la loi du 13 juillet 2005\*\*, qui pouvait laisser croire que la décision de réaliser le projet était déjà prise, et le retrait, juste avant la première réunion publique, de six associations protectrices de l'environnement, celles-ci dénonçant le secret défense. Malgré cela, le débat a pu se tenir jusqu'à son terme dans un climat serein favorisant l'échange contradictoire.

### Les premiers enseignements, les premiers engagements

L'attente du public en matière d'accès à l'information sur les installations nucléaires, et en particulier sur les risques, est forte. Le public espère également une politique ambitieuse en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Au niveau local, c'est surtout l'intégration du chantier dans le territoire qui génère des attentes. Rien ne remet donc fondamentalement en cause le projet Flamanville 3.

#### Le débat en chiffres

4 mois  
21 réunions publiques  
dans 13 régions de France  
4 000 participants  
plus de 650 questions

En réponse, EDF s'est engagée à conforter sa politique de transparence et d'ouverture dans le cadre du suivi du projet, à être présente aux côtés des acteurs locaux dans le développement du territoire et à rendre plus lisibles et explicites ses actions en matière de maîtrise de la demande d'énergie et d'énergies renouvelables.

A noter par ailleurs que, pendant le débat, EDF a signé une convention avec le GSIEN\*\*\* permettant à des experts indépendants l'accès à des études techniques extraites du rapport préliminaire de sûreté de Flamanville 3. EDF s'est aussi engagée à diffuser une version publique de ce rapport à l'été 2006.

\* CPDP : Commission Particulière du Débat Public

\*\* Loi du 13 juillet 2005 : Loi fixant les orientations énergétiques de la France qui maintient l'option nucléaire ouverte pour le renouvellement du parc énergétique

\*\*\* GSIEN : Groupe Scientifique pour l'Information sur l'Energie Nucléaire

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Sophie Roynette-Malbec  
Direction Production  
Ingénierie  
01 43 69 45 15

connectez-vous sur :



ÉDITÉ PAR

Direction de  
la communication interne  
Delphine Duron-Koechlin

